

A L A I N B O C Q U E T
DÉPUTÉ-MAIRE
DE SAINT-AMAND-LES-EAUX

Monsieur Jean-Marc AYRAULT
Premier Ministre
Hôtel de Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

AB/3226

Le 31 janvier 2014

Monsieur le Premier ministre,

Dans le prolongement d'une initiative à laquelle j'ai participé à Indre (Loire-Atlantique), sur le thème : « *Une sidérurgie forte pour une nouvelle politique industrielle* », je souhaite ré-attirer votre attention sur la situation du site ArcelorMittal de Basse-Indre.

Vous connaissez l'importance de l'entreprise, la spécificité de ses savoir-faire et la complémentarité, entre elles, des activités de production qui se réalisent sur place.

Basse-Indre emploie quelque 520 salariés en CDI auxquels il faut ajouter 150 intérimaires et co-traitants préoccupés par les menaces que fait peser sur l'avenir de l'usine, le transfert à Florange (Moselle), de l'activité du décapage et du laminage, au terme d'un accord national obtenu fin 2012 par Lakshmi Mittal. Accord qui pour l'essentiel, autorise la poursuite des choix des actionnaires du groupe multinational, au détriment des moyens de production en France et donc de nos bassins d'emploi.

La situation qui menace de résulter de cette décision de décembre 2012 est un non-sens industriel, économique et environnemental.

Environnemental car le transfert à Florange des deux premières phases du process de Basse-Indre aboutira à multiplier les transports terrestres de productions, de Dunkerque à Florange, de Florange à Basse-Indre...

Industriel car, compte tenu de la spécificité des métiers et des savoir-faire acquis et maîtrisés par l'usine de Basse-Indre, les risques existent de pertes de qualité des produits et de capacité à fournir aux clients de l'entreprise, les quantités attendues dans les délais impartis. Une perte de clientèle ne serait pas sans conséquences sur le devenir des productions, des emplois et des sites.

Economique, vu le surcoût engendré lors d'éventuelles « non qualité » du produit, et lié au manque de réactivité possible, compte tenu de l'éloignement des sites. Les essais en cours ont déjà des retombées sur le fonctionnement des installations de Basse-Indre.

Enfin, la perspective de mise en veille du laminoir repoussée du 1^{er} janvier au 1^{er} avril, est d'autant moins acceptable que cette mesure, différée du fait du niveau actuel de qualité, est présentée de plus, comme temporaire si l'évolution globale des marchés devait conduire à un retour des volumes de commandes. Or la politique commerciale mise en œuvre cette année permet déjà de capter des parts de marchés, et devrait permettre de saturer le site de Basse-Indre. Pourquoi dans un tel contexte, persévérer dans l'arrêt temporaire du laminoir de Basse-Indre alors que celui de Florange va rapidement arriver à saturation et ne pourra pas alimenter les deux sites ?

Au regard des compétences qu'il faut pour laminier l'acier, la logique conseille donc de maintenir l'outil de production en fonctionnement et les personnels en place, au-delà du 1^{er} avril prochain. On ne redémarre pas sans surcoût, un laminoir qui consomme au démarrage, soulignent les syndicats, autant d'électricité qu'une ville comme Saint-Nazaire !

S'ajoute à ces éléments la question sociale puisque une soixantaine de salariés vont se voir imposer un reclassement à l'intérieur du site, avec un rythme de travail bouleversé les obligeant à travailler en 5x8, ce qui inclut les week-ends alors que rien ne justifie foncièrement les décisions industrielles arrêtées.

Faut-il le rappeler, en avril 2013 un rapport d'expertise économique et technique rendu au CCE soulignait les dangers des dispositions imposées à l'entreprise et à ses salariés.

« De notre point de vue, concluaient les experts mandatés, le projet introduit des contraintes industrielles qui individuellement, sont surmontables mais, combinées, risquent fortement de conduire à un échec en regard des objectifs assignés et, in fine, de se retourner contre la filière dans son ensemble, et de réduire à néant les efforts commerciaux de conquête et reconquête de parts de marchés. »

Depuis la publication de cette analyse, les élus territoriaux, dans leur diversité, ont pris position en faveur d'une réouverture du dossier et de l'organisation de tables rondes afin de *« poser les bases d'une alternative industrielle solide pour toute la filière. »*

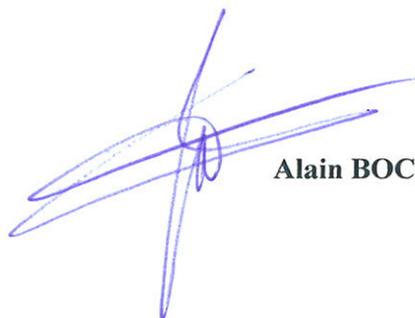
Cet engagement, les mobilisations des salariés et de leurs représentants s'inscrivent enfin, dans le droit-fil des conclusions rendues en juillet 2013, par la commission d'enquête parlementaire dont j'étais le rapporteur pour l'Assemblée nationale, sur la situation et l'avenir des sidérurgies et métallurgies françaises et européennes.

Chacun sent bien que prise dans sa globalité, l'industrie de notre pays est à la croisée des chemins. La présence au sein du gouvernement d'un ministère du Redressement productif acte la nécessité de mener ce combat. L'avenir du site ArcelorMittal de Basse-Indre constitue donc un défi qu'il importe de relever en préservant l'activité, les moyens, la spécificité industrielle et les emplois de l'entreprise.

C'est pourquoi il est indispensable que le Gouvernement intervienne en ce sens auprès de la direction du groupe ArcelorMittal, et pèse en faveur du maintien du fonctionnement du laminoir de Basse-Indre et de l'engagement de la concertation revendiquée par tous.

Je vous remercie de me faire connaître les prolongements que vous aurez souhaité donner à cette demande.

Veillez recevoir, **Monsieur le Premier ministre**, l'assurance de ma haute considération.



Alain BOCQUET